



Projet éducatif

COMMUNE D'ORGUEIL



www.orgueil.fr



Commune d'Orgueil



INTRODUCTION

Orgueil est un petit village du Tarn-et-Garonne qui existe depuis le IXe siècle, en tant que paroisse dépendante de l'Abbaye de Saint Sernin de Toulouse. Le village d'Orgueil a une histoire plus particulière puisque le 14 mai 1864, une météorite est tombée sur la commune.

Au début du XIXe siècle le village s'est construit tel qu'il est actuellement grâce à la création de la route nationale 13 reliant Montauban à Castres en 1840 et à la construction du chemin de fer rejoignant Montauban à Saint Sulpice en 1872.

C'est alors que le village s'est construit plus près de ces nouvelles voies de circulation et une Mairie-école sera bâtie quelques années plus tard.



En 2019, 1754 habitants ont été recensés, et comme les effectifs de l'école ne vont cesser d'augmenter, la municipalité a décidé la construction d'un nouveau groupe scolaire qui sera inauguré en 2001.

Cet établissement scolaire se développera suivant 5 tranches de travaux pour accueillir jusqu'à 200 élèves répartis de la Petite Section aux C.M.2. Aujourd'hui, 165 élèves sont inscrits pour la rentrée 2025.

Population par grandes tranches d'âges en 2021		
0 à 14 ans	21,4 %	57,1 %
15 à 29 ans	13,8 %	
30 à 44 ans	21,9 %	
45 à 59 ans	22,9 %	42,9 %
60 à 74 ans	14,3 %	
75 ans ou plus	5,7 %	

Répartition de la population par tranches d'âge selon l'INSEE

C – Le partenariat avec l’association YAKA Jouer

La gestion des vacances scolaires est confiée à l’association YAKA JOUER qui s’engage au travers d’une convention, à mettre en œuvre en cohérence avec les orientations politiques de la commune d’Orgueil le programme d’actions suivant :

- Organiser les vacances scolaires, un accueil de loisirs sans hébergement intercommunal pour les 3/6 ans, 6/11 ans et les 12 ans et plus
- Organiser et animer toutes actions et opérations concernant les enfants et les jeunes des territoires locaux

D – Le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ)

Depuis 2024, la municipalité a instauré un Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) destiné aux enfants et adolescents de 10 à 15 ans. Ce dispositif vise à encourager leur engagement citoyen en leur donnant la parole, en valorisant leurs idées et en leur permettant de participer activement à la vie de la commune.

À travers ce projet, les jeunes découvrent les valeurs de la démocratie, apprennent à débattre, à prendre des décisions collectives, à s’engager avec responsabilité, tout en développant leur sens de l’écoute, du respect, et leur capacité à proposer des actions concrètes pour améliorer le quotidien local.

II - Valeurs et axes éducatifs communs

L’ALAE d’Orgueil s’inscrit pleinement dans une démarche éducative structurée, cohérente et partagée avec l’ensemble des acteurs éducatifs du territoire. Cette dynamique repose sur un socle commun de valeurs fondamentales, telles que l’épanouissement personnel, le bien-être, le respect de soi et des autres, l’inclusion, l’estime de soi, le vivre-ensemble ainsi qu’une cohérence éducative entre les différents temps de vie de l’enfant (scolaire, périscolaire, familial et social).

Ces valeurs prioritaires se déclinent à travers quatre grands axes pédagogiques, en cohérence avec les objectifs du Projet Éducatif de Territoire (PEDT) 2025–2028 :

1. Développement global de l’enfant (physique, émotionnel, social).
2. Respect, partage, égalité et citoyenneté.
3. Sensibilisation à l’écologie et à la biodiversité.
4. Renforcement des liens familles-écoles-périscolaire.

Ce cadre commun vise à garantir à chaque enfant un environnement sécurisé, stimulant et bienveillant, favorisant son autonomie, sa curiosité et sa capacité à évoluer sereinement au sein du collectif.

III - Cadre pédagogique et évaluation

L'ALAE d'Orgueil repose sur un cadre pédagogique structuré et évolutif, garantissant la cohérence et la qualité de l'accueil proposé aux enfants. Ce cadre prend la forme d'un projet pédagogique, élaboré de manière collaborative par la directrice de l'ALAE en lien étroit avec l'équipe d'animation. Ce projet couvre deux volets distincts : les temps périscolaires (matin, midi, soir) et les mercredis, chacun répondant aux besoins spécifiques des enfants tout en respectant les objectifs éducatifs fixés par le projet éducatif et le PEDT.

Afin d'assurer une amélioration continue, des temps d'évaluation réguliers sont organisés tout au long de l'année. Ces temps d'analyse permettent de faire le point sur les actions menées, d'ajuster les pratiques et de garantir que les projets proposés répondent bien aux attentes des enfants, des familles et des partenaires. L'évaluation s'appuie sur des indicateurs quantitatifs (fréquentation, participation) et qualitatifs (niveau d'engagement des enfants, satisfaction exprimée, retours des familles et des partenaires).

Le fonctionnement des temps périscolaires demande une grande capacité d'adaptation et une collaboration constante avec l'ensemble des parties prenantes : parents d'élèves, équipe enseignante, intervenants extérieurs, associations, services municipaux, et bien entendu, les enfants et les jeunes eux-mêmes. Leur expression, leur implication dans les projets et leur retour sur les animations sont des éléments essentiels pour mesurer la pertinence des actions engagées et envisager des reconductions ou des ajustements si nécessaire.

Ce processus d'évaluation continue, à la fois rigoureux et participatif, permet de faire vivre le projet pédagogique au quotidien, de maintenir une dynamique de qualité et d'innovation, et de placer l'enfant au cœur de chaque décision éducative.

En fin d'année scolaire, la directrice de l'ALAE rédige un rapport d'activité permettant de faire le point sur les actions menées et d'évaluer les projets réalisés. Ce bilan constitue également un support de réflexion pour envisager les projets à venir et définir les moyens nécessaires à leurs mises en œuvre.

IV - Mise en œuvre du PEDT global

Dans une volonté de structurer l'ensemble des temps de vie de l'enfant sur le territoire communal, la municipalité d'Orgueil a mis en place un Projet Éducatif De Territoire (PEDT), conçu pour une durée de trois ans, renouvelable.

Ce cadre de référence vise à assurer une cohérence éducative entre tous les acteurs qui gravitent autour de l'enfant (la famille, l'école, le périscolaire, les associations, les intervenants extérieurs) tout en garantissant l'égalité d'accès aux services, la qualité de l'accueil et le respect du rythme de chaque enfant.

Des réunions régulières favorisent la coordination, la circulation des informations et la mutualisation des moyens (espaces, matériels, compétences) permettant une organisation plus fluide et plus efficace des actions éducatives.

Au cœur de ce projet, la concertation occupe une place essentielle. Les enfants, les parents, les enseignants, les animateurs, les services municipaux, les associations locales et les intervenants extérieurs sont tous invités à participer à la réflexion, à la mise en œuvre et à l'évolution des projets éducatifs du territoire. Cette démarche collective contribue à faire émerger des règles de vie communes, renforcer le sentiment d'appartenance à une communauté éducative et favorise un climat serein, respectueux et inclusif pour tous.

Ainsi, le PEDT devient bien plus qu'un document cadre : il constitue une démarche vivante, partagée et évolutive, au service du bien-être et de l'épanouissement de chaque enfant, dans un esprit de collaboration et de responsabilité commune.

IV - Les moyens mobiliser pour la mise en œuvre des objectifs et le fonctionnement de l'accueil

La commune d'Orgueil veille à ce que le projet éducatif s'appuie sur des ressources matérielles et humaines en adéquation avec ses ambitions pédagogiques. Il garantit un accès prioritaire et concerté, en fonction des disponibilités, à l'ensemble des équipements communaux : terrains de tennis, terrain de football, city-park, salle de fêtes, la vélo voie verte et l'aire de jeux à côté de l'école, propices aux sorties découvertes et aux ateliers en plein air.

Chaque animation nécessite du matériel spécifique, des moyens adaptés pour déplacer les enfants et du personnel encadrant diplômé. Pour cela, la mairie d'Orgueil met à disposition :

- Un véhicule communal
- Un budget de fonctionnement et d'investissement (achat matériel pédagogique, location de bus pour d'éventuelles sorties, ...)
- Des subventions de l'Etat

V – Conclusion

Par ce Projet Éducatif, la commune d'Orgueil affirme son ambition de proposer une offre d'accueil (ALAE, mercredis et vacances) de qualité, accessible à toutes les familles, valorisant l'autonomie, la citoyenneté, l'environnement et la richesse locale.

Cette démarche inclusive et collaborative fait de la commune la garante d'une éducation globale, continue et durable, centrée sur l'enfant mais aussi son épanouissement citoyen dans un projet de territoire solidaire.